



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 9 FEVRIER 2021

Effectif légal du syndicat TRI OR :
Nombre de membres en exercice = 56
Nombre de membres présent = 32
Nombre de membres votant = 32

Date de la convocation : 2 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf février, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans Salle Saint Louis à Viarmes, à dix-huit heures.

Etaient présents :

Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Messieurs Jacques ALATI, Jérôme CHEVALLIER, Patrice LECLAIRE, Thierry PICHERY, Jean Claude TURBAN, Gilles WECKMANN, Emmanuel FREIXO, délégués titulaires Mmes Sylvie BOCOBZA, Claude BOUYSSOU, Agnès DREUX, Karen RIAND, Martine VANEECKELOOT, déléguées titulaires Mmes Lisa LUCHIER, Sylvie WILLEMIN, déléguées suppléantes.
Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Messieurs Frédéric FALLOT, Franck FOURMENT, Alain GARBE, Bernard LEBON, Olivier LESUEUR, délégués titulaires Mmes Catherine BORGNE, Nathalie GIRARD, Joëlle HARNET, déléguées titulaires Monsieur Abdelrami BOUCHOUICHA, délégué suppléant
Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Messieurs Pierre-Yves BOUDER, François DELAIS, Eric HESTIN, Bruno MACE, Hervé WEIFENBACH, délégués titulaires Mmes Béatrice BRUN, Brigitte FREZON, Julita SALBERT, déléguées suppléantes
Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	Monsieur Patrick DUPONT, délégué titulaire

Absents excusés :

Olivier FOUR (Bernes sur Oise), Carine FRAISSE (Bernes sur Oise), Alain KASSE (Persan), Christine PERINI (Nointel), Franck PINSSON (Ronquerolles), Stéphane LACOSTE (Bernes sur Oise), Michel MALINGRE (Bernes sur Oise), Pierre BROS (Hédouville), Silvio BIELLO (Montsault), Pierrick MERLIN (Maffliers), Radia TIGHTIT (Viarmes)

Assistaient également à la réunion :

Séverine LE BLANC (syndicat Tri Or),

Secrétaire de séance :

Monsieur François DELAIS ;

Commune non représentée :

Parmain, Mériel, Champagne sur Oise, Bernes sur Oise, Hédouville

Le quorum atteint, la séance commence à 18h00 sous la présidence de Joëlle HARNET.

François DELAIS est secrétaire de séance.

Informations de la Présidente :

- La Présidente dit que l'organisation des réunions du Comité Syndical évoluera en fonction de la situation et des recommandations de la Préfecture. Nous serons peut être amenés à les tenir le samedi matin.
- La Présidente informe l'Assemblée de sa décision de refuser le transfert de pouvoir de police spéciale sur la collecte des déchets. Elle rappelle que le règlement de collecte incombe à l'autorité ayant ce pouvoir de police.
- La Présidente dit que le syndicat reçoit les permis de construire pour avis. Elle rappelle que les avis du syndicat sont uniquement nécessaires pour les collectifs et les bâtiments communaux. Il n'est pas nécessaire de transmettre au syndicat le permis de construire d'un pavillon individuel.
- Dans le cadre des travaux sur le réseau de déchetterie, il est prévu de renouveler les badges pour les utilisateurs. Le syndicat propose de faire une permanence dans les mairies en fonction du nombre de demandes, pour distribuer les nouveaux badges à ceux qui en auront fait la demande.
- La DRIEE a accordé un délai supplémentaire dans le cadre de la mise aux normes des rejets de l'usine de compostage.
- La Présidente informe l'assemblée que la société SEPUR a fait l'objet de pénalités à hauteur de 15 500 €
- Dans le cadre de la collecte des encombrants, le syndicat a adressé un courrier à la société Paprec compte tenu des dysfonctionnements pour prendre rendez-vous par l'appel téléphonique. Un délai de 10 jours leur a été accordé pour solutionner définitivement les problèmes de la ligne téléphonique. Sur ce contrat, le syndicat provoque une réunion pour évoquer l'écart sur le dimensionnement du marché.
- Il est prévu un audit de l'usine de compostage à la fin du mois de février. Pour rappel, en 2017, le syndicat a missionné un bureau d'études pour la réalisation d'un audit qui portait sur la sécurité, les bâtiments et la maintenance. Aujourd'hui, cet audit vise à nous aider pour expliquer les détournements organisés par Veolia en 2020.
- La Présidente explique que des discussions sont en cours avec les 7 autres syndicats de traitement du Val d'Oise dans le cadre de l'étude territoriale à réaliser avant la mise en place des extensions des consignes de tri. L'idée est de regarder ce qui peut être fait à l'échelle de notre département, en mutualisant le tri des déchets recyclables.
- La Présidente informe que le syndicat TRI OR est membre du Bureau de la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage (FNCC)

Discussion : Madame Frezon (Nerville la Forêt) demande si l'imprimé pour la demande de renouvellement des badges peut être mis sur le site internet. La Présidente confirme ce point.

Intervention de Madame Riand (Asnières sur Oise) sur l'étude en cours de fabrication de combustible solide de récupération (CSR)

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 8 DECEMBRE 2020**

Le procès-verbal du Comité Syndical du 8 décembre 2020 est adopté à la majorité – 1 abstention (Persan, M. Bouchouicha)

LISTE DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE DU 21 NOV . AU 29 JANVIER 2021

Madame La Présidente présente les décisions :

2020-35	10 novembre 2020	<p>Objet : Impression des calendriers de collecte (41865 exemplaires)</p> <p>Titulaire : société Blaisot, 95290 L'Isle Adam</p> <p>Montant : 3 745,00 € HT</p>
2020-36	10 novembre 2020	<p>Objet : Impression du Flash Info, édition de décembre 2020 (44000 exemplaires)</p> <p>Titulaire : Stip Imprimerie, 95330 Domont</p> <p>Montant : 995,00 € HT</p>
2020-37	3 décembre 2020	<p>Objet : Réfection de la toiture de l'usine de compostage au niveau du bâtiment primaire</p> <p>Titulaire : SMAC Assistance Service, 95205 Sarcelles</p> <p>Montant : 14 591,20 € HT</p>
2020-38	14 décembre 2020	<p>Objet : MAPA de travaux des déchetterie – Lot n°1 VRD, génie civil, terrassement – AVENANT n°1</p> <p>Titulaire : Cochery, 95480 Pierrelaye</p> <p>Montant de l'avenant : 26 715,84 € HT</p> <p>Nouveau montant du lot n°1 : 571 301,34 € HT</p>
2021-01	5 janvier 2021	<p>Objet : Fourniture et réparation de la clôture du site de Champagne sur Oise suite à un sinistre</p> <p>Titulaire : 2AM Ouvertures, 77410 Claye Souilly</p> <p>Montant : 2 608,00 € HT</p>
2021-02	22 janvier 2021	<p>Objet : Réalisation d'un audit de l'usine de compostage (maintenance et process)</p> <p>Titulaire : Cabinet Elcimaï, 38240 Meylan</p> <p>Montant : 16 732 € HT</p>
2021-03	12 janvier 2021	<p>Objet : Mise à jour de l'étude de faisabilité sur la production de CSR à partir des refus de l'usine de compostage</p> <p>Titulaire : Cabinet Elcimaï, 38240 Meylan</p> <p>Montant : 2 900,00 € HT</p>
2021-04	29 janvier 2021	<p>Objet : Réalisation d'une expertise sur le process du centre de tri</p> <p>Titulaire : Société Iris, 19270 Ussac</p> <p>Montants : 5 570,00 € HT</p>

Aucune question n'est posée ni observation n'est formulée sur les décisions indiquées ci-dessus.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Rapporteur Jacques ALATI

I. PREAMBULE

1. *Le cadre juridique*

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est OBLIGATOIRE dans :

- Les régions
- Les départements,
- Les communes de plus de 3 500 habitants,
- Les établissements publics administratifs,
- Les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget. Le DOB fait donc l'objet d'une délibération mais celle-ci n'a pas de caractère décisionnel.

A noter que ce débat ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) a introduit de nouvelles dispositions : le DOB s'effectue sur la base d'un RAPPORT élaboré par le Président dont le contenu doit notamment porter sur :

- Les orientations budgétaires
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement
- Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette contractée
- L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement
- Des informations relatives à la structure et à l'évolution des dépenses et des effectifs

2. *Ses objectifs*

- Échanger sur les orientations budgétaires
- Informer de l'évolution de la situation financière
- Débattre de la stratégie financière

Le présent document tient lieu de rapport et s'articule autour des points suivants :

- Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire
- La situation financière du Syndicat TRI OR
- Les grandes orientations budgétaires à court et à moyen terme

II. LE CONTEXTE EXCEPTIONNEL ET NOS OBLIGATIONS

Ce début de mandature s'inscrit dans un contexte exceptionnel et inédit de crise sanitaire, économique et sociale. Pour rappel, année de renouvellement des Conseils Municipaux et des Conseils Communautaires, le Comité Syndical a été installé en septembre.

Sur cette période, les activités en lien avec la collecte et le traitement des déchets ont certes été maintenues, mais à contrario, nos grands projets structurants ont pris du retard, que ce soit sur la mise en place des extensions des consignes de tri, les études de transformation de l'usine de compostage ou les travaux d'aménagements sur nos deux déchetteries. Pour ce qui est de la création des nouveaux locaux administratifs, le syndicat a pu mener à terme ce projet.

Rappelons les grands défis à venir pour les syndicats de collecte et traitement : ne plus enfouir de déchets valorisables, réduire la quantité globale de déchets produits et améliorer leur valorisation. La nouvelle équipe s'installe alors que la dynamique des recettes issues de la vente des matériaux est en net recul encore cette année, et les perspectives sont mauvaises. Rappelons que depuis 2018, les décisions de la Chine et des pays alentours de refuser les matières recyclées issus des pays occidentaux, ont plongé les acteurs du recyclage dans une crise économique sans précédent (papiers et cartons). Aujourd'hui, avec la crise sanitaire, ce sont les matières plastiques qui sont touchées ainsi que le verre. En 4 ans, le syndicat a perdu plus de 400 k€ de recettes !

A cette crise économique du recyclage s'ajoute l'impact de la réforme de la fiscalité déchets votée en 2018. En effet, il est prévu une augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes dès 2021, susceptible de menacer les équilibres économiques des syndicats de traitement. A l'échelle de Tri Or, l'augmentation représente près de 130 k€ (sans la TVA) pour 2021 et plus de 700 k€ à l'horizon 2025. A noter que cette dépense incompressible n'engendre aucun service supplémentaire, ni investissement puisqu'il s'agit d'une taxe. La réforme prévoit en parallèle une baisse de la TVA à 5,5% sur la seule activité du tri en lien avec la collecte séparée et le traitement. L'incinération et l'enfouissement sont quant à eux maintenus à un taux de TVA de 10%. Au regard de l'augmentation du point de TGAP, la baisse de la TVA n'est pas suffisante pour contrebalancer cette augmentation vu les tonnages traités.

Concernant l'obligation de tri à tous les emballages en plastique, le syndicat doit se positionner cette année sur l'avenir de son centre de tri. Une commission dédiée a été mise en place lors de la séance du Comité Syndical en décembre dernier. Tous les scénarios seront à étudier.

Enfin, de nouveaux textes sont promulgués en lien avec la protection de l'environnement et de nos ressources, en particulier la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC) qui fixe la fin du traitement des ordures ménagères résiduelles par compostage à l'horizon 2027. Toutes les collectivités de compostages se mobilisent pour rappeler que ces installations sont complémentaires à celles de traitement des déchets organiques.

Pour l'année à venir, le marché d'exploitation de l'usine arrive à échéance le 31 décembre 2021. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter est en cours de modification et il tient compte dorénavant des nouvelles obligations sur le traitement des odeurs et sur les valeurs limites de rejet notamment. Rappelons enfin que le syndicat a mené des travaux importants en 2019 sur les tubes de fermentation pour augmenter leur durée de vie jusqu'en 2025 (valeur à neuf d'un tube 1,8 M€)

L'année 2020 a été également marquée par le changement du mode de collecte et de traitement des déchets encombrants sur notre territoire. Sur cette partie, il conviendra de faire le bilan, et en fonction des résultats, le syndicat réajustera avec les prestataires. Ce changement d'organisation devra s'accompagner dans les années à venir de la création d'une 3^{ème} déchetterie, en plus de l'agrandissement de la déchetterie de Viarmes.

Le syndicat aura sur ce mandat, un travail crucial pour fixer la stratégie du traitement de nos ordures ménagères à court et à long termes. 2021 sera une année d'actions et de choix stratégiques vitaux.

Ainsi, les orientations budgétaires décrites ci-après s'inscrivent dans un environnement en pleine évolution et qui n'est pas toujours favorable au syndicat. Elles ont comme caractéristiques principales :

- La fin des travaux sur notre réseau de déchetteries pour un montant proche de 1,1 M€. Ce projet s'inscrit dans la continuité du précédent budget. A cette occasion, le syndicat doit prévoir une enveloppe supplémentaire pour la gestion des eaux pluviales et des rejets domestiques sur la déchetterie de Viarmes.

- La réalisation des travaux pour la mise en conformité du site de Champagne sur Oise sur les rejets de l'usine de compostage. La première phase des travaux est prévue dès le 1^{er} trimestre.
- La création d'un nouveau parking sur le site de Champagne sur Oise.
- La refonte totale du site internet.
- La préparation du passage aux extensions des consignes de tri à tous les plastiques au 31 décembre 2022. Le syndicat aura à mener un plan de communication auprès de la population. Il conviendra également d'adapter le parc de bacs et provisionner dès 2021, les investissements nécessaires à son augmentation. Ce changement majeur s'accompagne inexorablement de la validation d'un schéma de traitement pour tous ces emballages plastiques.
- La poursuite des études sur l'usine de compostage, que ce soit sur la faisabilité de produire du Combustible Solide de Récupération (CSR) à partir des refus ou sur le process avec une analyse profonde des tubes de fermentation.
- La mise en place de bornes enterrées pour les communes qui en auront fait la demande. En fonction des retours, le syndicat procédera à un arbitrage. A ce jour, les communes de Champagne sur Oise, L'Isle Adam, Mériel, Montsourt et Beaumont sur Oise se sont prononcées sur un projet.
- Le démarrage pour la première année du marché d'entretien/maintenance et lavage des bornes enterrées, ainsi que l'exécution en année pleine des nouvelles modalités de collecte et traitement des encombrants en porte à porte.
- Le renouvellement du parc des colonnes aériennes pour l'apport volontaire.
- Enfin, la baisse sans précédent de nos recettes autres que la participation des communautés de communes

Discussion : Madame Riand (Asnières sur Oise) demande si l'étude en cours sur la fabrication de Combustible Solide de Récupération a donné des conclusions satisfaisantes, et si ce chemin de traitement des refus de l'usine répond aux obligations.

III. Evolution des tonnages

Nous avons reproduit dans le tableau suivant les tonnages des 3 dernières années pour la collecte en porte à porte, le traitement et les déchetteries ainsi que les variations.

	2018		2019		2020	
	TONNAGES	% 2017/2018	TONNAGES	% 2018/2019	TONNAGES	% 2019/2020
COLLECTE (sans les apports des communes)						
<i>Ordures ménagères</i>	26 731,77	-0,89%	26 604,98	-0,47%	26 524,88	-0,30%
<i>Encombrants</i>	4 112,17	3,47%	4 012,83	-2,42%	1 879,95	-53,15%
<i>Produits recyclables</i>	4 199,04	-1,14%	4 232,41	0,79%	4 424,88	4,55%
<i>Verres alimentaires</i>	2 618,46	1,10%	2 611,51	-0,27%	2 761,71	5,75%
TOTAL	37 661,44	-0,32%	37 461,73	-0,53%	35 591,42	-4,99%
APPORTS DES COMMUNES						
<i>Ordures ménagères</i>	312,86	-8,04%	317,68	1,54%	299,91	-5,59%
<i>Végétaux</i>	614,57	-14,95%	480,17	-21,87%	375,49	-21,80%
<i>Encombrants</i>	273,58	-15,68%	161,83	-40,85%	98,31	-39,25%
<i>Produits recyclables</i>	3,53	-81,63%	3,52	-0,28%	0,00	-100,00%
TOTAL	1 204,54	-14,36%	963,20	-20,04%	773,71	-19,67%
TRAITEMENT						
<i>Ordures ménagères</i>	26 730,42	8,95%	25 314,70	-5,30%	23 714,62	-6,32%
<i>Encombrants</i>	4 385,75	2,03%	4 202,33	-4,18%	2 007,19	-52,24%
<i>Produits recyclables</i>	4 318,10	-1,61%	4 181,10	-3,17%	3 854,49	-7,81%
<i>Verres alimentaires</i>	2 618,46	1,10%	2 614,59	-0,15%	2 761,71	5,63%
<i>Ordures ménagères détournées</i>	-1 804,22	-56,99%	-3 027,43	67,80%	-4 795,09	58,39%
<i>Produits recyclables détournés</i>	0,00		0,00		-482,15	
TOTAL	36 248,51	14,65%	33 285,29	-8,17%	27 542,92	-17,25%
DECHETTERIES						
Total	16 112,08	6,68%	15 273,61	-5,20%	12 770,89	-16,39%

Les chiffres 2020 avec cette baisse globale importante sont à interpréter avec réserve en raison de la crise sanitaire en lien avec la COVID19. Les apports en déchetteries, qui ont été fermées à l'occasion du 1^{er} confinement, enregistrent une baisse de plus de 16% !

Deux autres faits majeurs sont à noter : la baisse de plus de 53% des encombrants collectés et l'augmentation des produits recyclables de plus de 4%, y compris le verre.

Le tableau suivant récapitule les tonnages produits par habitant :

	2018	2019	2020	2010
Population	90 434	90 820	90 505	Année 0
Ordures Ménagères	295,6 kg/hab	292,9 kg/hab	293,1 kg/hab	327,01 kg/hab
Encombrants	45,5 kg/hab	44,2 kg/hab	20,8 kg/hab	46,88 kg/hab
Produits recyclables	46,4 kg/hab	46,6 kg/hab	48,9 kg/hab	51,78 kg/hab
Verre	29 kg/hab	28,8 kg/hab	30,5 kg/hab	33,01 kg/hab
Déchetterie	178,2 kg/hab	168,2 kg/hab	141,1 kg/hab	152,19 kg/hab
Total	594,6 kg/hab	580,7 kg/hab	534,4 kg/hab	610,87 kg/hab

Pour mémoire, la loi de transition écologique pour la croissance verte (LTECV) fixe comme objectif une baisse de la production des déchets de 10% sur la période 2010-2025, soit une production évaluée à 555,24 kg/hab pour notre collectivité. En 2020, le syndicat enregistre une baisse exceptionnelle de plus de 12% en raison de la fermeture des déchetteries (-16% de production) et de la modification de la collecte des encombrants en porte à porte (-53%).

IV. Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2021, la charge de la dette s'élève à 921 691 € pour les emprunts en cours. Les caractéristiques des emprunts sont détaillées dans le tableau suivant :

Désignation	Montant emprunté	Date d'obtention	Durée	Capital restant dû au 01/01/2021	Taux et nature
Centre de tri	1 000 000 €	14/08/2014	20 ans	687 500,00 €	2,99% fixe
BRS24-4	260 000 €	07/04/2006	20 ans	80 793,43 €	3,89% fixe
BRS24-5	390 000 €	07/04/2006	20 ans	121 747,51 €	4,25% fixe
Accueil D3E	71 000 €	10/04/2007	20 ans	31 650,02 €	4,39% fixe

Le syndicat n'a encaissé aucun emprunt supplémentaire depuis 6 ans et préservé sa capacité de désendettement :

	Endettement du syndicat (au 01/01)	Autofinancement brut	Désendettement annuel	Intérêts annuels	Capacité de désendettement (*)
2015	2 341 142,78 €	730 765,16 €	245 281,83 €	66 712,85 €	3,2 ans
2016	2 095 857,08 €	1 443 564,11 €	618 022,07 €	57 694,06 €	1,45 ans
2017	1 477 835,01 €	1 217 489,90 €	211 333,11 €	45 680,11 €	1,21 ans
2018	1 266 501,90 €	752 233,59 €	156 736,76 €	39 995,57 €	1,68 ans
2019	1 109 765,14 €	552 440,25 €	98 436,87 €	36 022,52 €	2,01 ans
2020	1 011 328,27 €	711 833,33 €	89 637,31 €	32 955,73 €	1,42 ans

(*) Ratio entre la dette et autofinancement brut qui s'exprime en nombre d'années

En considérant un seuil d'alerte de la capacité de désendettement autour de 10-12 ans, la situation financière de notre syndicat est très satisfaisante. Notre capacité d'emprunt étant préservée, ceci nous permet d'investir dans des projets de modernisation de nos équipements et de financer une nouvelle déchetterie dans les années à venir.

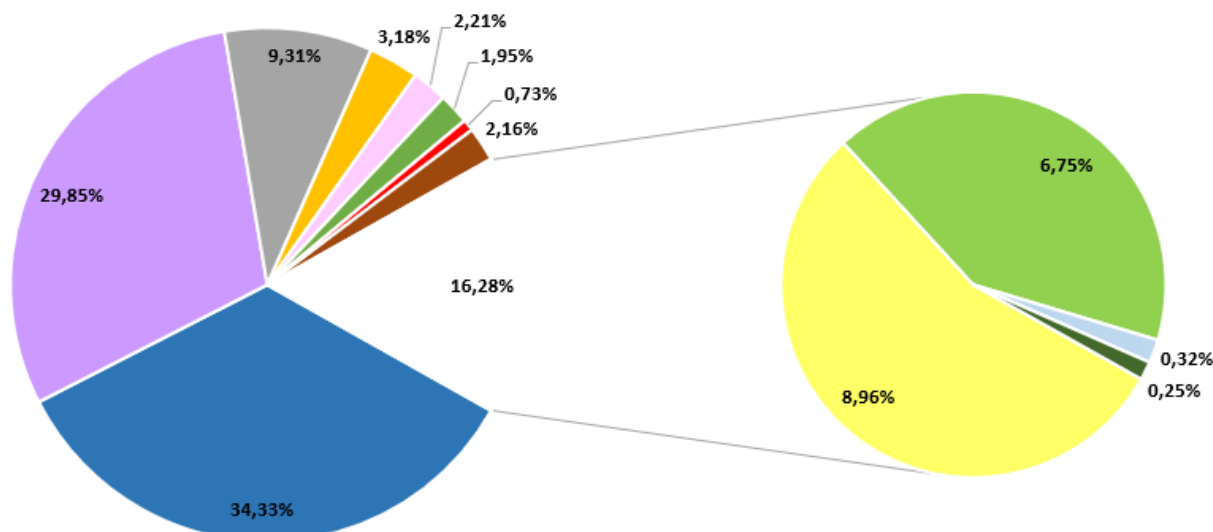
L'équilibre du budget 2021 sera construit sur un montant d'emprunt en recettes de la section d'investissement dont le montant sera déterminé lors de l'élaboration du budget.

V. Les grandes masses financières

IV.1 Les dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses s'articule principalement autour des dépenses liées aux marchés d'exploitation de collecte et de traitement des déchets.

STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020



- Collecte
- Déchetteries
- Centre de tri
- Maintenances des bacs
- Personnel / Chapitre 012
- Gestion courante / chapitre 65
- Traitement ordures ménagères
- Traitement encombrants
- Prestations annexes (collecte)
- Autres dépenses générales
- Dotation aux amortissements
- chapitre 66 / Intérêts

Globalement, les dépenses de fonctionnement devraient être prévues avec une hausse d'au moins 2% au regard de l'évolution importante de la TGAP (18 € à 30 € la tonne pour les déchets enfouis et 3 à 8 euros la tonne pour les déchets incinérés).

Les autres augmentations sont principalement liées à l'actualisation des tarifs de nos marchés d'exploitation.

Les dépenses liées aux contrats d'exploitation de l'usine, de la collecte et des déchetteries restent les principaux postes de dépenses du syndicat. L'activité autour des encombrants (collecte et traitement par valorisation) sera en année pleine en 2021.

Les différents postes d'exploitation s'élèveraient en 2021 à environ 10 M€ :

- l'exploitation des déchetteries en tenant compte de la période de travaux sur chacune d'elles
- l'exploitation de l'usine en incluant l'augmentation de la TGAP et un traitement des refus similaire à celui de 2020 entre l'incinération et l'enfouissement
- la collecte en considérant la baisse des tonnages des encombrants constatée en 2020 et une augmentation des tonnages collectés en apport volontaire
- l'exploitation et le traitement des encombrants par valorisation
- le centre de tri avec les dépenses supplémentaires en lien avec les mesures sanitaires

Le nouveau marché d'entretien/lavage des bornes enterrées débute au 1^{er} janvier 2021.

Sur la communication, le syndicat devra réfléchir à de nouvelles méthodes pour s'adapter à la situation actuelle. Un nouveau plan de communication devra être conçu. Le budget devra, là encore, être à la hauteur des enjeux.

Les autres charges courantes ne devraient pas connaître d'évolutions notables par rapport à 2020, à l'exception de celui sur les études au regard des enjeux à venir.

Les dépenses liées aux ressources humaines

Pour mémoire, la masse salariale du syndicat TRI OR représente 8,96% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Elle est en augmentation en 2020 en lien avec l'activité du centre de tri (remplacements des agents malades au plus fort de la crise sanitaire et le recrutement d'une équipe supplémentaire pendant 2 semaines) De plus, le centre de tri a fait l'objet d'une réorganisation avec le déplacement d'un agent de la cabine de tri affecté à la conduite des engins uniquement.

Au 1^{er} janvier 2021, avec les mouvements de personnel, le syndicat TRI OR compte 30 postes inscrits dans l'organigramme et 1 agent en congé longue maladie (CLM) à demi-traitement soit 31 postes budgétaires.

Les effectifs se répartissent comme suit

- 13 agents titulaires dont 1 agent en CLM à demi-traitement arrivé en fin de droit cette année
- 11 agents contractuels
- 7 agents en contrat dits « aidés », dont 1 poste vacant et 1 à renouveler en 2021

Le temps de travail annuel d'un agent au Syndicat TRI OR est de 1 645 heures. Tous les agents effectuent 35 heures sans jour de RTT, y compris les cadres.

Pour 2021, la hausse devra tenir compte :

- De l'application du parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR)
- De l'augmentation des taux de charges
- De la prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse-Technicité) qui intègre les avancements d'échelons désormais en cadence unique, prévisible pour l'année 2021
- Pas de revalorisation du point d'indice
- Du départ à la retraite de Martine Letreize et de la fin des droits à demi-traitement de l'agent en CLM. Ce dernier sera placé en retraite pour invalidité.

IV.2 La section d'investissement

La conjonction de toutes nos obligations et projets en cours pourrait hisser nos investissements, hors mouvements d'ordre, autour de 2 M€ cette année.

Les travaux sur notre réseau de déchetteries ont démarré en novembre dernier après 2 ans de retard. L'enveloppe globale se chiffre à 1,1 M€ dont 622 k€ en restes à réaliser et soutenu par la Région Ile de France à hauteur de 237 600 €.

Pour les autres investissements, hors remboursement de la dette en capital à hauteur de 0,9 k€, les dépenses correspondent aux projets suivants :

- Déchetterie de Viarmes – 70 k€

En complément des aménagements, le syndicat doit améliorer la gestion des eaux pluviales avec la pose d'un bassin d'infiltration adapté au site. De plus, conformément à la réglementation, le site doit être raccordé au réseau d'assainissement collectif.

- Création d'un parking – 250 k€

Le syndicat prévoit d'aménager l'espace derrière le centre de tri en parking. Aujourd'hui les places sont imitées et avec la création de la voie de délestage sur la déchetterie de Champagne sur Oise, le parking actuel est amené à disparaître de moitié.

- Création de nouveaux points d'apports volontaires enterrés

Les demandes actuelles concernent les communes de Beaumont sur Oise (2 points), Champagne sur Oise (2 points), L'Isle Adam (1 point), Mériel (3 points) et Montsault (1 point). Si tous ces projets étaient confirmés, la dépense à prévoir serait de l'ordre de 250 k€.

- Amélioration du process du centre de tri – 100 k€

- Usine de compostage – 100 k€

Le syndicat a financé ces dernières années des équipements lourds (trommels primaire et secondaire, remise en état du tube de fermentation de 33 mètres, amélioration du dépoussiéreur, roue siloda). La réflexion sur sa modernisation se poursuit avec les études sur la fabrication de Combustible Solide de Récupération à partir des refus de compostage. Un audit complet des tubes de fermentation, tel qu'il a été mené en 2017 est prévu afin de nous assurer de la pérennité des équipements. Pour information, le coût d'un tube de fermentation neuf s'élève à près de 2 M€ HT.

- Mise aux normes des rejets industriels sur le site de Champagne sur Oise – 200 k€

Pour répondre à la mise en demeure de la Préfecture sur la gestion des rejets industriels (lixiviats, eaux pluviales polluées et eaux issues de l'aire de lavage)

- Acquisition des bacs – 150 k€

Chaque année, le syndicat prévoit une enveloppe pour la mise en place des nouveaux bacs, les changements de bacs cassés ou le changement de capacité.

- Renouvellement du parc des points d'apports volontaires aériens – 40 k€

Le parc représente 84 conteneurs, il est vieillissant et serait à renouveler. Il est proposé de le faire sur 2 ans. Ce changement fait l'objet d'un soutien de la Région Ile de France à hauteur de 20%.

Les recettes d'investissement à inscrire au budget 2021 sont principalement constituées :

- Des amortissements
- Des subventions de la Région Ile de France
- Du FCTVA
- Du recours à l'emprunt

VI. Bilan du centre de tri

Dépenses Fonctionnement (chapitre 11+ frais financier)	Coût d'exploitation en investissement	Coût en personnel	Recettes d'exploitation	Soutien	Recettes exceptionnelles
275 620,55 €	12 500,00 €	628 198,04 €	168 381,35 €	902 817,99 €	2 505,80 €
DEPENSES GLOBALES POUR L'EXPLOITATION			RECETTES GLOBALES		
916 318,59 €			1 073 705,14 €		
RESULTAT NET					
157 386,55 €					

Résultat du centre de tri 2021

Le centre de tri a relevé les défis de la crise sanitaire. La responsable a mis en place l'organisation nécessaire au respect des règles sanitaires et l'équipe s'est adaptée. Toutes nos actions pour maintenir l'activité du tri ont été reconnues par CITEO¹. L'activité du centre de tri s'est interrompue 5 semaines à l'occasion du 1^{er} confinement. Environ 400 tonnes de déchets recyclables ont été détournées en incinération et à l'enfouissement pour une dépense de l'ordre de 49 k€. Les autres dépenses supplémentaires directement liées à la COVID19 représentent 10 k€ environ.

Malgré cette année difficile, le résultat reste positif à 157 386 euros, en net recul par rapport aux années précédentes :

	2018	2019	2020
Resultat du centre de tri	337 803,13 €	289 517,20 €	157 386,55 €

Les coûts en fonctionnement comprennent les contrats d'entretien, les consommables, les vêtements, les assurances, les formations, l'entretien des locaux et les emprunts.

Les investissements qui n'ont pas été réalisés en 2020, devront l'être en 2021.

VII. Les recettes

Les recettes de fonctionnement reposent à près de 84% sur la participation des communautés de communes.

Les autres recettes se répartissent selon les catégories suivantes :

- Les soutiens issus des éco-organismes² (Un éco-organisme est en France une société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché).
- Les ventes des matériaux recyclables issus du centre de tri, des déchetteries et de la collecte des encombrants : cartons, papiers, plastiques, acier, aluminium, ferraille, batterie et les bacs cassés
- Les participations des exploitants en lien avec des conventions (loyer, entretien vidéosurveillance, ristourne usine)

¹ Eco organisme qui gère le recyclage des emballages ménagers alimentaires et les papiers

² CITEO (emballages et papiers) / EcoDDS (déchets dangereux) / Ecosystem (déchets électriques) / EcoTLC (textiles) / Ecomobilier (meubles) / Corepile (piles) / Recylum (lampes et néons) / Aliapur (Pneus)

- La redevance spéciale
- Les entrées en déchetterie
- Les recettes exceptionnelles qui peuvent être des pénalités, un accord financier, le remboursement d'un sinistre...

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes d'exploitation du syndicat TRI OR sur les 3 dernières années :

Syndicat Tri Or	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
RECETTES D'EXPLOITATION				
Soutien Eco organismes	910 418,50 €	887 707,69 €	1 011 127,63 €	13,90%
Ventes des matières recyclables	500 240,63 €	390 349,02 €	228 101,52 €	-41,56%
Entrées en déchetterie	168 462,00 €	155 609,00 €	89 513,00 €	-42,48%
Compost	4 271,43 €	5 371,21 €	4 129,26 €	-23,12%
Composteurs	2 396,04 €	2 516,14 €	1 782,42 €	-29,16%
Redevance spéciale	21 613,86 €	30 120,21 €	29 620,50 €	-1,66%
Conventions avec les exploitants	42 912,01 €	43 721,78 €	45 357,06 €	3,74%
Recettes exceptionnelles	204 554,46 €	205 873,89 €	348 585,57 €	69,32%
Total	1 854 868,93 €	1 721 268,94 €	1 758 216,96 €	2,15%
CONTRIBUTION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES				
Participation	9 997 139,96 €	9 997 139,96 €	10 523 380,08 €	5,26%
TOTAL RECETTES REELLES	11 852 008,89 €	11 718 408,90 €	12 281 597,04 €	4,81%

Le secteur du recyclage, pilier de l'économie circulaire, déjà fragilisé par le commerce international, est durement impacté par l'épidémie de la Covid19 en raison de la baisse de l'offre et de la concurrence des matières vierges. Les recettes sont en baisse de plus de 41% et pour cette année, il n'est pas prévu d'amélioration.

Sur les soutiens des éco-organismes, il faut noter que CITEO est notre principal contributeur et que les conditions pour bénéficier de la totalité de notre soutien durcissent chaque année avec le contrat de transition.

Avec une population croissante moyenne de plus de 1,1% par an sur les 10 dernières années, le territoire du syndicat évolue plus rapidement que les prévisions INSEE (selon les prévisions pour le département, le ratio ramené à la population du syndicat varie à 90 714 habitants en 2022 et 92 258 habitants en 2030 alors qu'au 1^{er} janvier 2021, la population est de 91 567) Le syndicat doit tenir compte de cette évolution croissante pour les années à venir au niveau de la participation réclamée.

Pour la construction du budget 2021, le syndicat tiendra compte de l'ensemble des paramètres favorables et défavorables. Le syndicat limitera le recours à une augmentation de l'enveloppe de la participation des communautés de communes. Il faut rappeler que depuis 2015, le syndicat a mis en place une tarification lisible, transparente et favorable aux collectivités qui valorisent l'amélioration des performances du tri.

Discussion :

Madame Luchier s'interroge sur les difficultés à revendre les déchets (c'est-à-dire les matières une fois que les déchets sont triés ou traités). La Présidente indique que le compost issu de l'usine de traitement des ordures ménagères a toujours été vendu, sans difficulté, aux agriculteurs. En revanche, pour les matières recyclables (bouteilles en plastique, papiers, cartons, emballages en acier, ferrailles ou bois) les débouchés sont de plus en plus difficiles. Les prix des matières se sont

effondrés et pour certaines, la reprise est à 0€ la tonne. Les repreneurs sont exigeants sur la qualité des produits triés et ont baissé le niveau des impuretés tolérés. Le syndicat a certes perdu des recettes, mais la qualité de notre produit a permis la reprise des matières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La Présidente du syndicat
Joëlle HARNET

